

LES ASSOCIATIONS vous INFORMENT

Mme Colette Cheize, notre correspondante du Dauphiné Libéré, a pris une retraite bien méritée. Marjolaine Tertian assure le relais. Nous lui souhaitons la bienvenue. Pour couvrir vos manifestations, téléphonez-lui au 06 88 59 47 52

Quelques dates à retenir:

- 02/10: La Boucle des Roses, Sou des Ecoles.
23/10: Choucroute et loto, Amicale des Anciens.
20/11: Vente à emporter, Sou des Ecoles.
04/12: Repas des Anciens, CCAS.
05/12: Braderie de Noël, CCAS.
11 et 12/12: Vente de boudins, ACCA.
17/12: Arbre de Noël, Sou des Ecoles.

La participation aux animations présentées ci-dessous nécessite la présentation du passe-sanitaire.

Association Les Copains d'Alors

Reprise des séances de YOGA

Séance le Jeudi de 19H00 à 20H30

Tarif : 108€ à l'année + 10€ d'inscription

Reprise de l'activité CHORALE

Séance le Mercredi de 20H30 à 22H30

Tarif : 130€ + 10€ d'inscription

Ces 2 activités ont lieu à la salle polyvalente de Moras et se termineront fin juin 2022

Séance d'essai GRATUITE

Renseignements au 04 74 90 16 85

Association de GYM Détente

Reprise des cours de Gym / Pilates
chaque lundi de 20h à 21 h15
à la salle des fêtes de Moras.

Renseignements au 06 79 69 60 25

Association Sou des Ecoles

La Boucle des Roses le samedi 2 octobre.

Trail des Roses

Détail et Inscription sur

<http://traildesroses.com/>

&

Randonnée des Roses

de 7,5km et 10,7 km sur Moras

Départs entre 9h30 et 10h. un ravito sur le parcours
et une assiette repas + bière ou boisson à l'arrivée.

10€ par personne - 5€ pour les moins de 15 ans.

Inscriptions sur place le jour de la randonnée.

Flash info

Automne 2021



FEUILLE DE CHOU
MORAS

Le mot de la 1ère adjointe

Les enfants ont repris le chemin de l'école le jeudi 2 septembre 2021. Les effectifs sont stables : Vincent a 25 élèves (CE2-CM1-CM2) et Christelle en a 13 (GS-CP-CE1). Ce sera sans doute la dernière rentrée de nos chères têtes blondes dans les bâtiments actuels car le projet d'extension de l'école est en bonne voie. L'appel d'offres est lancé, les architectes vont rendre leur copie sous peu... Le Conseil Municipal étudiera leurs propositions et ne manquera pas de vous informer de la suite des opérations.

D'autre part, la Mairie remet la salle des fêtes à disposition des associations dans le respect des consignes imposées par la Préfecture, à savoir que les Présidents doivent demander le passe sanitaire aux participants. D'ailleurs, cette salle est à nouveau ouverte à la location. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

En espérant que vous avez repris dans de bonnes conditions, au plaisir de vous retrouver dès que possible...

Sylvie BOGAS

Contacts Mairie :

Mail : moras.mairie@wanadoo.fr

Téléphone : 04 74 90 70 62

Ouverture public : lundi 9h30-12h30 mercredi 13h30-19h

Recevez les actualités de Moras sur votre smartphone avec l'application PANNEAU POCKET

Prochain conseil municipal le 12 octobre à 19h30. Ce conseil est ouvert au public sur présentation du passe sanitaire et dans le respect des consignes sanitaires (masque...).

CONSEIL MUNICIPAL du 16 juillet 2021

Délibération : tarifs cantine, garderie et activités périscolaires.

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la revalorisation des tarifs de la cantine et de la garderie et de les fixer pour l'année scolaire 2021/2022.

Il informe que seuls les tarifs des repas servis à la cantine avaient augmenté à compter du 1^{er} janvier 2020 ; les tarifs de la garderie n'avaient, eux, pas été modifiés.

Il précise qu'un tarif avait été mis en place pour la surveillance pendant le temps de restauration scolaire pour les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, décide, à compter du 1^{er} septembre 2021 :

- de fixer le prix du repas servi à la cantine à 4,90€ (au lieu de 4,80€)
- de fixer le prix de la garderie (pas de modification de tarif) à :
 - 2€ pour un enfant arrivant entre 7h30 et 8h00
 - 1€ pour un enfant arrivant à partir de 8h00
 - 2€ de l'heure entre 16h30 à 18h30 ; toute heure commencée étant due

Au-delà de 18h30, il n'y a pas de tolérance pour récupérer les enfants et il y aura une facturation pour tout dépassement d'horaire supplémentaire

- de fixer le tarif pour la surveillance entre 11h30 et 13h30 pour les enfants bénéficiant d'un PAI à 2€ par jour.

Il signale également que, 10 minutes de 8h10 à 8h20 et 15 minutes de 16h30 à 16h45, de garde gratuite sont offertes aux parents qui ont des enfants à Saint-Hilaire et des enfants à Moras. Cependant pour ces mêmes parents, au-delà de cette convenance tout dépassement sera facturé d'une heure de garde supplémentaire au tarif correspondant à l'heure d'arrivée ou de départ.

Informations diverses

- A propos des détériorations causées par les quads et motos, il est prévu de faire installer des rochers pour limiter l'accès au chemin qui mène à l'antenne relais.

Il en sera également disposés sur un côté du cimetière afin de mettre un terme aux « rodéos ».

L'intégralité des comptes-rendus des Conseils Municipaux est consultable en Mairie.

Veillez noter qu'une erreur dans l'adresse mail de l'entreprise BMAConcept-Jean Murat a été faite dans la feuille de chou 2020-2021. L'adresse exacte est: **bmaconcept38@gmail.com**.

Les entreprises morassiennes souhaitant voir paraître leurs coordonnées dans la **feuille de chou** 2021-2022 sont priés de se faire connaître en mairie.

Vous souhaitez enrichir la **feuille de chou** et participer à son élaboration, vous pouvez envoyer à la mairie (par mail ou dans la boîte aux lettres) vos articles, photos etc.. Vos suggestions seront étudiées par la commission communication avant insertion dans la feuille de chou. D'avance merci.